

COMMUNE DE GIVONNE

COMPTE-RENDU DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
Délibération : 13

Date de convocation : 05/12/2017

L'an deux mil dix-sept le douze Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Madame MAHUT Raymonde, Maire,

Présents : Mme Mahut — Mr Lambert - Mme Demissy – Mr Spazzi – Mr Bertrand —Mr Berthier – Mr Jean - Mr Pelamatti – Mr Duhamel - Mmes Martinelli – Posta — Hons - Beaumenil -

Absent excusé : Mme Bosserelle

Absent non excusé : Mme Perrotin Martins

Monsieur Bertrand Simon a été élu secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 Octobre 2017

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement 2018

Le Conseil après en avoir délibéré

Autorise le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit un montant de 146916.25 €.

Décide de répartir ces crédits de la façon suivante :

Compte 21 : Article 21311 :	5 000 €
Article 21312 :	5 000 €
Article 21318	6 916.25 €

Compte 23 : Article 2315 :	130 000 €
----------------------------	-----------

Charge Madame le Maire de faire appliquer cette délibération.

Pour : 13

Décision modificative

Le Conseil après en avoir délibéré

Accepte la décision modificative suivante :

Chapitre 66 :	
Article 66111 :	200 €
Article 6618 :	500 €

Chapitre 011	
Article 6042 :	- 700 €

Charge Madame le Maire de faire appliquer cette délibération.

Pour : 13

Action sociale en faveur du Personnel

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer au personnel communal une participation individuelle sous forme de chèques cadeaux dans le cadre de l'action sociale orientée vers les loisirs,

Charge Madame le Maire de faire appliquer cette délibération.

Pour : 13

Commission locale d'évaluation des charges transférées :

Le Conseil,

- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 19 Octobre 2017 relatif à l'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole
- Valide le compte-rendu de la séance du 19 Octobre 2017 concernant l'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

Pour : 13

Compte-rendu de la Commission Travaux du 22 Novembre 2017

Mr LAMBERT présente l'ensemble des travaux réalisés en 2017.

La commission répertorie les travaux d'être susceptibles d'être réalisés en 2018 :

- Aménagement de la Rue du Rossignol
- Accessibilité de l'école et de la bibliothèque
- Extension du columbarium
- Réfections de voiries
- Remplacement d'une partie de l'éclairage public par des lampes Led
- Acquisition d'un aspirateur à feuilles

Site de Haybes

Mme Le maire retrace l'historique et l'origine des biens bâtis et non bâtis communaux provenant des anciennes manufactures de Haybes

Vu l'état de vétusté, de dangerosité des bâtiments de construction ancienne

Vu l'importance du coût des travaux de réhabilitation même sommaire

Vu la reconversion difficile de ce site au regard de sa situation géographique, de son accès et son état de délabrement avancé

Il est présenté au conseil le plan parcellaire des anciennes manufactures de Haybes répertoriant d'une part l'ensemble des biens bâtis et non bâtis appartenant à la commune et d'autre part l'ensemble des bâtiments et terrains communaux proposés à la vente soit les bâtiments cadastrés AD477, AD 478, AD 479, AD 472

Et les terrains cadastrés AD 481, AD 27, AD 28, AD 492, AD 480, AD 468

Mme Le Maire fait part au conseil de l'estimation par un notaire des bâtiments et terrains ci-dessus soit 55 000€ et propose au conseil leur cession

Après intervention de Mrs Berthier et Pelamatti qui demandent une période de réflexion et de débat supplémentaire pour examiner d'autres solutions possibles, considérant ne pas avoir été suffisamment informés en amont,

Suite à ces demandes Mme Le Maire propose au conseil de reporter ce point à l'ordre du jour à une date ultérieure

A 20 h Mr Duhamel demande à quitter la séance pour raisons personnelles

Mme Beaumesnil quitte également la séance sans motif

Information du Maire :

Le repas des seniors initialement prévu le 20 janvier est reporté au 04 février 2018 pour des raisons d'organisation

La séance est levée à 20 h15